

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 13/12/2024

VACCINATION GRIPPE ET COVID-19

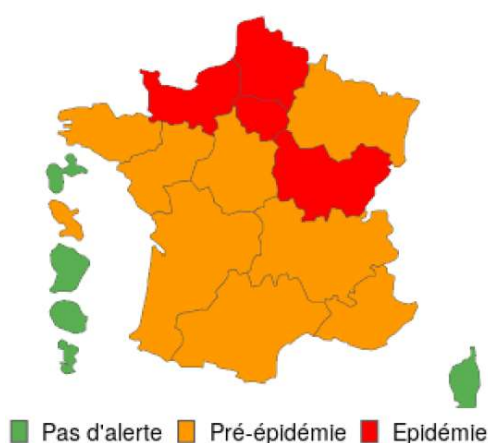
Il est encore temps de se vacciner

Les fêtes de fin d'année approchent, tout comme le retour des infections respiratoires telles que la grippe et le Covid-19. Afin de prévenir ces épidémies, l'ARS Bretagne, l'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole et l'inter-URPS (Union Régionales des Professionnels de Santé Libéraux) rappellent qu'il existe des gestes simples, applicables par tous, pour se protéger et protéger les autres, en particulier les plus fragiles.

La grippe est arrivée en Bretagne

L'épidémie de grippe gagne du terrain. Les données de Santé publique France témoignent d'une nette augmentation de l'activité grippe en ville comme et à l'hôpital et dans toutes les classes d'âge. En effet, quatre régions sont maintenant en phase épidémie et huit (dont la Bretagne) en phase pré-épidémie. Parallèlement, bien que peu actif, le COVID-19 reste présent. Dans ce contexte, il est important, notamment pour les personnes fragiles, de se faire vacciner dans les meilleurs délais : c'est le moyen le plus efficace de prévenir les formes graves de ces maladies. **Un délai d'une quinzaine de jours est nécessaire avant que le vaccin assure une protection efficace.**

Grippe^{1,2,3}



Sources, Santé publique France

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 07 61 23 22 78
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex

Quelques chiffres : Chaque année, la grippe touche 2 à 4 millions de personnes en France et entraîne 20 000 hospitalisations et 10 000 décès. Le Covid-19 a concerné 36 millions de personnes en France depuis le début de l'épidémie et 170 000 décès (données SpF arrêtées à juin 2023).

Une remobilisation nécessaire pour protéger les plus fragiles

Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et le covid-19 ont débuté le 15 octobre dernier. Mais les dernières données de l'Assurance maladie indiquent qu'il est indispensable de remobiliser autour de ces campagnes.

Cette année, plus de 17,2 millions de personnes ont été invitées par l'Assurance Maladie à se faire vacciner contre ces deux virus. Pour ces personnes, la vaccination grippe est prise en charge à 100 % sur présentation de la carte Vitale et du courrier de l'Assurance Maladie. Plus d'un quart de la population bretonne a été invitée.

A ce jour, même si la Bretagne enregistre un meilleur taux de recours à la vaccination antigrippale, seule 32,25 % de la population s'est faite vacciner contre 39,3 % à la même époque en 2023.

Grippe et COVID-19 : modalités des campagnes de vaccination

Qui sont les personnes concernées ?

Vaccination contre la grippe

- Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes, âgées 6 mois ou plus, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (maladies chroniques cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénales, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes ayant subi une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques) ;
- Les personnes immunodéprimées ;
- Les femmes enceintes ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) et les résidents en établissements pour personnes en situation de handicap ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes ;
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial ;
- Les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires.

Vaccination contre le Covid-19

- Toutes les personnes éligibles à la vaccination contre la grippe, auxquelles s'ajoutent les personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence.
- Ces populations sont éligibles à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19. Ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées et les personnes âgées de 80 ans ou plus, en raison de leur déficit immunitaire, responsable d'un taux plus faible et d'un déclin plus rapide des anticorps neutralisants.
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables.
- Toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

Ces personnes peuvent recevoir les deux vaccinations, soit de manière concomitante, soit de manière séquentielle. Il n'y a pas de délai minimum à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées concomitamment.

Pour les professionnels de santé et du secteur médico-social, ces deux vaccinations sont fortement recommandées. Il s'agit tant de les protéger contre les virus que d'éviter la transmission aux personnes fragiles qu'ils accompagnent et soignent.

La vaccination pourra être réalisée :

- Par le médecin ;
- Par le pharmacien ;
- Par un infirmier ;
- Par une sage-femme.

Qui doit se faire vacciner ? Pourquoi se vacciner chaque année ? La vaccination en pratique : retrouvez toutes les infos sur www.ameli.fr

Les gestes barrières, un réflexe indispensable complémentaire à la vaccination

En complément de la vaccination, des gestes simples permettent de lutter contre la transmission de la grippe saisonnière, du Covid-19 et des virus de l'hiver :

- **On porte un masque systématiquement quand on a des symptômes** (toux, fièvre, mal de gorge), mais également dans les transports en communs, autres lieux très fréquentés et **lieux de soins**, si l'on est à risque de développer une forme grave ou en présence de personnes vulnérables, que l'on ait des symptômes ou non.
- **On aère régulièrement son logement.**
- **On se lave fréquemment les mains.**